

Expérimentation : la démocratie contributive dans les projets de transition écologique

La démocratie contributive en Île-de-France : un passage à l'action dès aujourd'hui

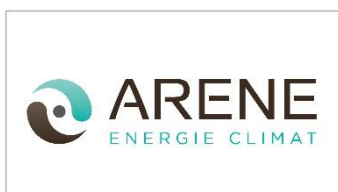
Description courte

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à soutenir **le développement de pratiques innovantes de démocratie locale** en proposant la **mise en place d'expérimentations** autour de la démocratie contributive dans le cadre du projet de prospective « Pour une démocratie contributive dans les projets de transition écologique d'ici 2025 en Île-de-France » initié par l'ARENE depuis 2013.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux collectivités locales, associations ou tout acteur désireux de développer ces pratiques sur son territoire. Il vise à trouver des territoires d'expérimentations, expérimentations qui dureront 6 à 12 mois et qui seront co-portés par l'ARENE et votre structure.

Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : **31 janvier 2016**

Lancement des expérimentations : **mars 2016**



Contact :

Louise VAISMAN

Chef de projet Prospective

E-mail : l.vaisman@areneidf.org

Tél : 01 83 65 37 77 / 01 83 65 37 50

Appel à manifestation d'intérêt

La contribution au service du développement des territoires

Aujourd'hui encore, **le passage à une action réellement collaborative entre collectivité et société civile, au-delà de la simple concertation, reste très souvent difficile à organiser** dans la pratique. Une certaine culture, des méthodes, des outils... font souvent défaut.

Pourtant les expériences, notamment à l'étranger, montrent bien que **l'implication de la société civile est une des clés pour ouvrir des chemins de transition** : que ce soit dans la définition et la mise en œuvre des projets de transition écologique dans des démarches globales de type Agendas 21 ou Plans climat, ou dans le cadre de démarches territoriales spécifiques (écoquartiers, mobilité, circuits courts alimentaires...).

C'est pourquoi, depuis 2013, **l'ARENE a lancé une démarche prospective sur le renouveau des pratiques démocratiques et en particulier sur le passage à la gouvernance et à l'action partagée**. Cette nouvelle forme de démocratie, rebaptisée **démocratie contributive**, va au-delà de la concertation et intègre les différents acteurs dans le portage effectif des projets, de leur conception à leur mise en œuvre.

Dans un premier temps, un état des lieux des pratiques contributives en Île-de-France en 2014 a été réalisé (vous le trouverez [ici](#) ainsi que sur le site <http://democratie.areneidf.org>). Il s'est intéressé en particulier aux projets relatifs à l'énergie, à l'aménagement, à l'alimentation, à l'économie et aux projets de territoire, et a fait l'objet d'un rapport qui peut être synthétisé en 7 points :

7 points-clés des démarches de contribution

- Les démarches de contribution sont des démarches complexes dépendantes d'un contexte local et global qu'il faut prendre en compte ;
- La contribution est aujourd'hui difficilement présente à toutes les étapes d'un projet ;
- Différentes organisations, formelles ou non, sont possibles pour encadrer les contributions des différents acteurs ;
- Chaque acteur peut donc contribuer mais aujourd'hui les voies utilisées semblent propres à chaque type d'acteurs et chaque thématique ;
- Pour être efficace une démarche de contribution a besoin de souplesse et d'évolutivité dans le management de projet ;
- Une démarche de contribution nécessite également de revoir ses modes de faire et d'intégrer les intérêts et contraintes de chaque type d'acteurs ;
- Les démarches de contribution peuvent créer un effet d'entraînement en termes d'amélioration des pratiques vis-à-vis de l'environnement et des démarches de transition. Néanmoins, elles ne sont encore que trop récentes et leur impact à long terme est difficilement évaluable.

Suite à ce rapport, l'ARENE a lancé **un cycle d'ateliers prospectifs participatifs**, de novembre 2014 à mars 2015, **afin de définir collectivement une vision de l'Île-de-France en 2025 au regard de ces enjeux**. Après 5 ateliers réunissant au total plus de 70 participants issus des collectivités, du milieu associatif, des élus, des citoyens et des entreprises, un scénario souhaitable a été élaboré et les jalons nécessaires pour y parvenir ont été définis.

Le cycle d'ateliers prospectifs

- **Atelier 1 : Quels futurs possibles ?**

Basé sur 4 visions contrastées du futur de l'Île-de-France, cet atelier vise à créer un décalage dans l'appréhension du futur.

- **Atelier 2 : Quelle résilience de ces futurs possibles ?**

Cet atelier permet d'approfondir la question des relations sociales et organisationnelles au sein des mondes de l'atelier 1 en confrontant les participants à une situation de crise au travers d'un jeu de rôle.

- **Atelier 3 : Quelles initiatives dans ces futurs possibles ?**

Au sein des mondes précédents, les participants doivent élaborer des initiatives permettant la collaboration entre citoyens, entreprises et collectivités pour répondre à différents besoins (se nourrir, habiter et se déplacer, répondre aux besoins énergétiques, produire, participer à la vie politique locale).

- **Atelier 4 : quel futur souhaitable ?**

Via un jeu de rôle, cet atelier vise à coconstruire un futur souhaitable en partant de la vision de différentes catégories d'acteurs (ex : la société civile, les pouvoirs publics locaux et le monde économique).

- **Atelier 5 : Comment y parvenir ?**

À travers un exercice de backcasting, cet atelier permet de définir collectivement le chemin vers la réalisation du scénario créé lors de l'atelier 4.

Une synthèse récapitulant le cycle d'atelier et présentant le scénario est accessible [ici](#).

Suite à ce cycle et **afin de dépasser la simple réflexion, l'ARENE a décidé de lancer une phase d'expérimentation francilienne sur le thème de la démocratie contributive**. Celle-ci permettra de passer à l'acte dès à présent et de tester certaines pratiques en situation réelle.

Présentation des expérimentations

Date et durée de l'expérimentation : démarrage en mars 2016 pour une durée de 6 à 12 mois (à définir plus précisément avec les territoires et structures volontaires).

Suite à la création d'un scénario francilien d'une démocratie contributive dans les projets de transition écologique, plusieurs typologies d'expérimentation sont possibles au niveau des territoires :

- **Type 1** : repartir du scénario créé, approfondir et développer localement une des initiatives développées dans le scénario créé au niveau francilien.
- **Type 2** : créer un scénario local « quelle démocratie en 2025 sur mon territoire ? », généraliste ou thématique, en repartant de la démarche prospective développée.

Pourquoi participer à ces expérimentations ?

- Développer/renforcer la collaboration sur son territoire en sortant des schémas classiques de collaboration
- Renforcer la confiance sur son territoire
- Bénéficier d'un appui méthodologique (et logistique) de l'ARENE sur ces sujets
- Participer activement à la promotion de nouvelles formes de collaboration en Île-de-France

Un comité de suivi de votre expérimentation pourra être consulté afin de vous aider à mener à bien la démarche.

Type 1 : Expérimentation autour du scénario prospectif régional

Le scénario régional

Chaque acteur du territoire assume un rôle positif dans la mise en œuvre d'une démocratie contributive. Les modes de fonctionnement ont évolué aussi bien en interne que dans le cadre des relations entre acteurs.

Ainsi, les **entreprises** ont renforcé leurs **démarches sociétales** et ont un **véritable engagement territorial**. Le **modèle coopératif** se généralise au travers de nouveaux modes de gouvernance permettant aux salariés une participation active à la vie de l'entreprise. De **nouveaux espaces de travail partagés** se multiplient sur les territoires, ils permettent de limiter les déplacements pendulaires et visent la création de tiers lieux centrés sur l'épanouissement au travail. Dans une logique d'économie circulaire, la mise en place de **clubs des partenaires économiques locaux** contribue à identifier les potentiels de synergies et de mutualisation entre activités sur un territoire.

La société civile s'organise autour **de collectifs et de communautés** portant divers projets d'intérêt général visant la transition écologique du territoire. Des dispositifs, tels que le **revenu**

contributif pour tous, le **congé de participation** et le **service citoyen**, sont expérimentés et facilitent cet engagement dans la vie locale. A travers le **mécénat de compétences**, les entreprises contribuent en nature à la réalisation de services d'intérêt général, mettant à disposition du personnel qualifié.

Les collectifs citoyens diffusent un **modèle d'éducation populaire et de partage des savoirs**, sur le terrain mais également au travers d'outils numériques collaboratifs. Ces échanges se concrétisent notamment par le développement du « Fais-le toi-même », de l'auto-construction et d'une économie du don et du partage. Enfin, ces collectifs valorisent l'ouverture au monde et l'échange culturel avec le développement d'un programme **ERASMUS tout au long de la vie**, en partenariat avec le monde économique.

Dès lors, les élus locaux évoluent vers un **rôle de médiation** et les collectivités locales se réorganisent pour favoriser une **co-élaboration des projets** pour une plus grande pertinence de l'action publique et une meilleure adéquation aux besoins du territoire. Les **parlements mixtes locaux**, regroupant des représentants de l'ensemble des acteurs locaux, jouent un rôle central pour identifier les bonnes pratiques et favoriser la contribution de tous à la transition écologique du territoire. La **création d'une maison des projets d'avenir** permet ainsi de soutenir la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs relatifs à une production locale et innovante. L'objectif de **repérage et d'essaimage des meilleures pratiques** est devenu un automatisme.

Finalement, le système est organisé pour soutenir la créativité et la contribution des acteurs à la transition écologique du territoire. Les valeurs sociétales sont celles de la **coopération**, de l'**entraide** et du **partage**. Chaque individu et acteur du territoire entre ainsi dans une **logique de co-responsabilité** qui permet à chacun de participer, de proposer et surtout d'agir pour la construction d'un monde commun viable.

Pour plus de détails sur le scénario et accéder aux schémas de synthèse, n'hésitez pas à consulter la [synthèse des ateliers prospectifs](#).

Le scénario a fait ressortir un certain nombre d'initiatives dont les 5 suivantes : les parlements mixtes locaux, les collectifs de partage et de coproduction de savoirs, le revenu contributif, la multiplication des espaces de travail partagés, et les services d'intérêt général.

Vous trouverez 5 fiches de présentation correspondant à ces 5 initiatives en annexe 1.

Nous vous proposons dans le cadre de cette expérimentation de choisir une de ces initiatives afin de la retravailler et l'approfondir à l'échelle de votre territoire puis de la tester en étroite collaboration avec l'ARENE Île-de-France.

L'initiative retenue fera l'objet d'une évaluation technique, financière et juridique.

Type 2 : Expérimentation autour de la méthodologie prospective : quel co-portage sur mon territoire ?

Ce deuxième type d'expérimentation reposera sur la méthodologie prospective développée dans le cadre des ateliers prospectifs de l'ARENE.

Il s'agira d'adapter la méthode à votre problématique et à votre territoire pour imaginer et développer des processus contributifs localement.

Cette expérimentation permettra de tester le kit outil développé par l'ARENE. Vous pouvez retrouver la présentation de cette méthodologie en annexe 2 et dans la [synthèse des ateliers prospectifs téléchargeable sur le site de l'ARENE](#).

Selon votre envie et votre besoin, il sera possible de reprendre quelques ateliers ou l'ensemble de la démarche sur votre territoire.

Quelle que soit la typologie d'expérimentation retenue, cette expérimentation fera l'objet d'un partenariat fort entre l'ARENE et votre structure. Une convention d'expérimentation sera signée entre l'ARENE et votre structure.

L'ARENE co-portera la démarche avec vous : un engagement fort de chacun est nécessaire.

Modalités de réponse

Deux projets seront a priori retenus : un par type d'expérimentation.

L'ARENE privilégiera les projets répondants aux critères suivants :

- l'adéquation du projet avec les valeurs de la démarche : co-portage des actions finales, volonté de renforcer les pratiques démocratiques locales, valeurs de développement durable associées au projet ;
- la qualité du projet au vu des enjeux environnementaux et sociaux locaux ;
- Le caractère transversal partenarial et multi-acteur du projet ;
- L'engagement politique et humain effectif du co-porteur.

La collectivité ou structure souhaitant répondre doit remplir la **fiche d'intention** ci-dessous.

Fiche d'intention

À renvoyer par mail ou courrier avant le **31 janvier 2016** :

E-mail : l.vaisman@areneidf.org

ARENE Île-de-France

Cité régionale de l'environnement Île-de-France

90-92 avenue du Général Leclerc – 93500 Pantin

Pour toute information, vous pouvez contacter la chargée de l'expérimentation :

Louise VAISMAN

Chef de projet Prospective

E-mail : l.vaisman@areneidf.org

Tél : 01 83 65 37 77 / 01 83 65 37 50

Les éléments sollicités ci-après le sont au stade de réponse à l'AMI. Ils visent principalement à aider à mieux comprendre votre souhait.

Formulaire d'intention

1. Identification de la collectivité ou de la structure porteuse

Nom de la collectivité/structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Coordonnées du référent

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

2. Présentation du projet

Présentation	
Territoire(s) concerné(s) par l'expérimentation (bref descriptif)	
Typologie de l'expérimentation (toutes les cases peuvent être cochées)	☐ type 1 : initiative issue du scénario ☐ type 2 : démarche prospective
Avez-vous participé aux ateliers prospectifs de l'ARENE ? Si oui, indiquez le(s)quel(s).	
Expérimentation type 1 (ne répondre que si la case correspondante a été cochée)	
Quelle initiative souhaitez-vous travailler et développer ?	
Pour quelles raisons souhaitez-vous développer cette initiative ?	
Des initiatives se rapprochant de celle-ci existent-elles déjà sur votre territoire ?	

Description du contexte local	Contexte : Décrivez succinctement votre territoire vis-à-vis des enjeux démocratiques Problèmes à résoudre, enjeux identifiés localement par rapport à la mise en place de l'initiative retenue : Acteurs moteurs et acteurs parties-prenantes qui pourraient être sollicité dans la mise en place de cette initiative :
Moyens humains et logistiques que vous pourriez mettre à disposition	
Durée souhaitée de l'expérimentation	
Commentaires (n'hésitez pas à indiquer ici toute remarque dont vous souhaiteriez nous faire part sur l'expérimentation de type 1)	
Expérimentation type 2 (ne répondre que si la case correspondante a été cochée)	
Sur quel thème/sujet souhaitez-vous développer un scénario prospectif de démocratie contributive ?	
Pour quelles raisons souhaitez-vous faire cette expérimentation ?	

Quels ateliers souhaitez-vous a priori utiliser ? (vous trouverez le détail des ateliers en annexe 2)	☐ atelier 1 ☐ atelier 2 ☐ atelier 3 ☐ atelier 4 ☐ atelier 5 ☐ tout le cycle
Description du contexte local	Contexte : Décrivez succinctement votre territoire vis-à-vis des enjeux démocratiques Problèmes à résoudre, enjeux identifiés localement sur lesquels vous souhaitez travailler via cette expérimentation : Acteurs moteurs et acteurs parties-prenantes qui pourraient être sollicité dans la mise en place de cette expérimentation :
Moyens humains et logistiques que vous pourriez mettre à contribution	
Durée souhaitée de l'expérimentation	
Commentaires (n'hésitez pas à indiquer ici toute remarque dont vous souhaiteriez nous faire part sur l'expérimentation de type 2)	

Partenaires que vous envisagez de solliciter dans le cadre de cette expérimentation :

Partenaire(s) envisagé(s) du projet	
Nom du partenaire ou de la structure	
Type de partenaire (acteur économique, institutionnel, citoyen, association...). Si besoin, préciser son activité.	
Le rôle du partenaire (participation au portage de la démarche, participation aux groupes de travail ou ateliers, etc)	

(Dupliquer si besoin)

À renvoyer, avant le 31 janvier 2016 à Louise VAISMAN, chef de projet Prospective

>> Par mail : l.vaisman@areneidf.org
>> Par courrier : ARENE Île-de-France
Cité régionale de l'environnement Île-de-France
90-92 avenue du Général Leclerc – 93500 Pantin



Annexe 1 : les fiches initiatives du scénario 2025

Le parlement mixte local

Pourquoi créer un parlement mixte local ?

- Regagner la confiance de la société civile
- Plus de transparence dans les modes de prise de décisions
- Plus de souplesse dans les modes de concertation

De quoi s'agit-il ?

Composé de différents collèges : élus locaux, représentants du monde de l'entreprise et de la société civile, le parlement mixte local est une institution permettant de :

- Repérer les initiatives locales et en faire émerger de nouvelles. À ce titre, il rassemble les propositions issues du terrain et les consolide. Ensuite, il oriente les moyens de la contribution (techniques, humains et financiers) ;
- Définir les grandes orientations politiques locales pour certains territoires ;
- Évaluer l'action publique.

Ces parlements peuvent être organisés à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité alors que d'autres se sont libérés des périmètres administratifs. Si plusieurs parlements mixtes locaux existent sur des territoires voisins, ils collaborent entre eux sur les thématiques qui dépassent leurs périmètres.

Les principes de fonctionnement

>> Des membres tirés au sort

La durée du mandat est fixée de 1 à 3 ans selon les parlements, avec un renouvellement des membres par portion pour les mandats les plus longs.

Les membres sont désignés par tirage au sort par catégorie (élus, monde économique et citoyens) et par sous-catégorie avec la mise en place d'un principe d'échantillonnage, le tirage au sort étant réalisé par segment (CSP, âge, sexe). Une évaluation de l'action des parlementaires est organisée et

des révocations de membres sont possibles en cas de manquement à leurs obligations (pour cela une charte de fonctionnement est créée).

>> Un système de prise de décision ajustable

Le système de prise de décision est variable en fonction des missions du parlement mixte. Ainsi, la décision de soutien d'une initiative pourrait être décidée par une majorité simple alors que les décisions les plus

lourdes, telles que les orientations du territoire ou l'évaluation des politiques publiques, nécessiteront une démarche de recherche de consensus ou de consentement.

>> Une charte de fonctionnement sur des principes éthiques et de transparence

Les modes de fonctionnement précis des parlements mixtes locaux sont définis localement. Ils doivent notamment inclure

les notions d'éthique et de transparence des décisions. Des sessions de formation sont organisées pour les membres nouvellement désignés.

>> Des moyens de fonctionnement propres

Chaque parlement est doté de moyens propres lui permettant de fonctionner.

Concernant le financement des initiatives locales qu'il retient :

- il oriente les initiatives retenues vers les budgets et les moyens de la contribution (budget participatif des collectivités, mécénat d'entreprise, congés citoyens, etc.) ;

- il dispose également d'une enveloppe d'investissement propre pour financer des projets non éligibles dans le cadre des dispositifs existants (budgets des collectivités et différents dispositifs soutenant la contribution).

>> L'élu médiateur

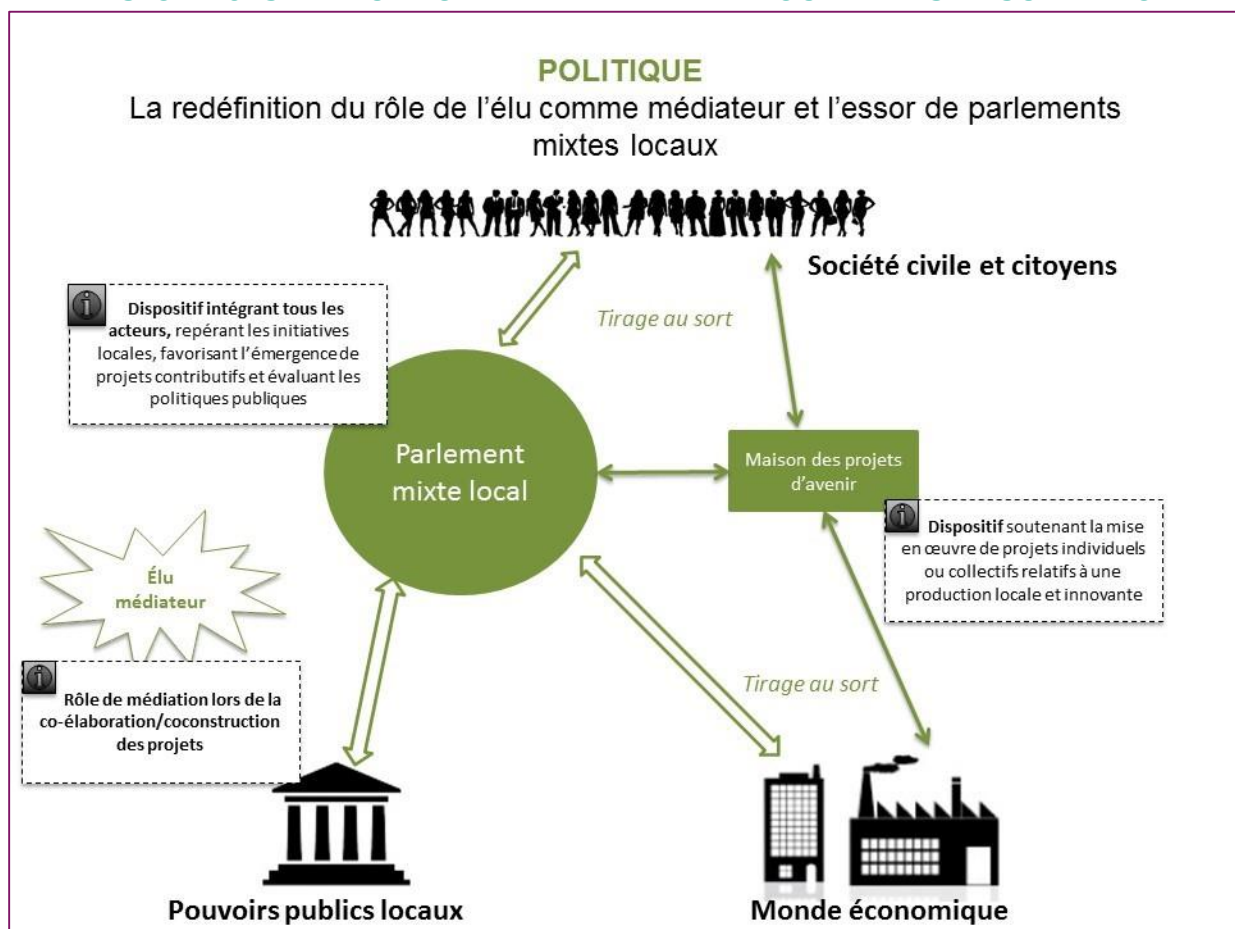
L'élu fait le lien entre le parlement mixte local et les différents acteurs publics. Il sait réorienter les projets vers les acteurs compétents et doit permettre d'assurer la cohérence avec les orientations fixées aux autres échelles territoriales (l'État ou les autres collectivités par exemple). Il a

donc un rôle d'interface et de garant des cadres existants (compétences et budgets des collectivités).

Il réorganise les services pour un fonctionnement en mode projet permettant d'accompagner les initiatives issues du terrain.

La création d'une maison des projets d'avenir, en lien avec le parlement mixte local, permet en ce sens de soutenir directement la mise en œuvre de projets individuels ou collectifs relatifs à une production locale et innovante. Par ailleurs, l'élu doit assurer la traçabilité des décisions de la collectivité locale.

VISION 2025 : PLACE DU PARLEMENT MIXTE LOCAL DANS LE SCENARIO



Conditions nécessaires au bon fonctionnement

>> Une volonté politique forte

Cette démarche transforme la position de l' élu en médiateur local et peut réinterroger les politiques locales. Néanmoins elle augmente la confiance vis-à-vis de son élu en permettant la mise en place d'une évaluation continue. Par ailleurs, elle réinterroge le fonctionnement des services et peut amener à développer le mode « projet » au sein de ses derniers quand ce n'est pas encore le cas.

>> Un dispositif de formation des habitants

Ce dispositif doit permettre aux habitants et aux différentes parties prenantes d'être formés aux dispositifs participatifs, à leur fonctionnement et également de monter en compétences sur les sujets traités.

>> Une méthode d'identification et de repérage des initiatives locales, claire et partagée

Les développements d'appels à manifestation d'intérêt et d'appels à projets à l'initiative de la collectivité sont des

formes potentielles de repérage. La mise en place d'un système facilitant la remontée des projets (plateforme/formulaire sur le site internet de la collectivité) peut également être envisagée.

>> La mise à disposition d'un budget

La question des fonds dévolus aux projets retenus localement ainsi qu'au fonctionnement du parlement mixte locale est primordiale. Ainsi la mise en place d'un budget de type participatif peut en être une forme.

Instances existantes proches du concept

>> Les conseils de quartier

Les conseils de quartier sont prévus pour des communes de vingt mille habitants et plus (obligatoire au-delà de quatre-vingt mille habitants). Ils ont un rôle de proposition mais aussi d'avis sur toutes les questions relatives au quartier. Ils sont mis en place par les conseils municipaux et comprennent des élus municipaux, représentés à la proportionnelle, des associations d'habitants et des personnalités représentatives localement.

>> Conseil des jeunes

Les enfants et les jeunes qui composent ces dispositifs de participation sont volontaires ou sont élus. Les jeunes engagés dans ce type de dispositifs travaillent le plus souvent en « commissions » : petits groupes thématiques sur l'environnement, les sports/loisirs, la solidarité, l'international, etc....Mais d'autres formes d'organisation sont possibles, notamment les groupes projet.

>> CESER

Placé auprès du conseil régional, il est saisi obligatoirement pour tout document budgétaire et schéma d'orientation mais il peut également être saisi par le président du conseil régional pour recueillir un avis ou une étude, ou s'autosaisir sur tout sujet d'intérêt régional.

Il est composé de 4 collèges (les entreprises et les activités professionnelles non salariées, les syndicats de salariés, les organismes et associations participant à la vie collective régionale, des personnalités qualifiées), ses membres sont désignés par arrêté préfectoral tous les six ans et recomposés à l'occasion de chaque nouvelle mandature, par décret.

>> Conseil de développement

Le conseil de développement élabore des avis et des propositions sur les politiques publiques en plus d'être associé à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de territoire.

Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, ce conseil s'organise librement. Il doit être consulté sur l'élaboration d'un projet d'agglomération et peut l'être pour toute question relative à l'agglomération (en particulier celles liées à l'aménagement et au développement).

Quelle place pour la collectivité ?

Cette initiative doit être portée par la collectivité. En effet cette dernière est la plus apte à l'expérimenter, la développer et l'adapter à son territoire. Par ailleurs, c'est l'acteur le mieux placé pour accompagner la mise en œuvre et le fonctionnement en mode projet de ce dispositif.

Plusieurs étapes sont possibles :

- Le montage ad hoc du dispositif après études de faisabilité ;
- Le développement et l'élargissement des dispositifs existants en leur conférant un vrai pouvoir décisionnel.



CONTACT ARENE

Louise VAISMAN
Chef de projet prospective
Mail : l.vaisman@areneidf.org
Tél : 01 83 65 37 77

Le revenu contributif

Pourquoi créer un revenu contributif ?

- Permettre la participation d'un plus grand nombre à la vie de son territoire
- Diversifier les sources de revenu d'un individu
- Donner plus de sens à l'activité et renforcer la cohésion sociale

De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre d'expérimentations locales, ce revenu combine un revenu d'existence (le revenu universel minimum de base) et un revenu d'activité (dissocié de l'emploi) à but non lucratif.

Il vise à favoriser l'activité à but non lucratif, non marchande et de développement durable.

Le périmètre des activités concernées est défini localement par le parlement mixte local (cf. fiche correspondante). Il correspond à des besoins locaux et à une action d'intérêt collectif.

Ce revenu peut prendre la forme d'avantages en nature, de monnaie locale ou de monnaie classique.

Les principes de fonctionnement

>> Un lieu physique et dématérialisé

Reposant sur une bourse aux projets, ce revenu nécessite à la fois un lieu physique dédié et une plateforme collaborative numérique.

>> Gestion par un acteur « neutre »

Défini et organisé par le parlement mixte local, ce revenu est géré par un acteur neutre hors collectivité et fait l'objet d'un financement partagé entre collectivités locales/État, entreprises et ménages via une refonte fiscale.

>> Une organisation locale spécifique

Le revenu contributif doit faire l'objet d'un dispositif d'accompagnement et de suivi ainsi que d'un dispositif de formation. Une grille est établie permettant en fonction des niveaux de difficulté, de dangerosité et de technicité du service de définir les modalités d'évaluation de ce service sur les aspects relatifs aux savoirs, savoirs faire et savoir être ainsi que de mettre en place des formations adéquates.

>> Le dispositif de suivi

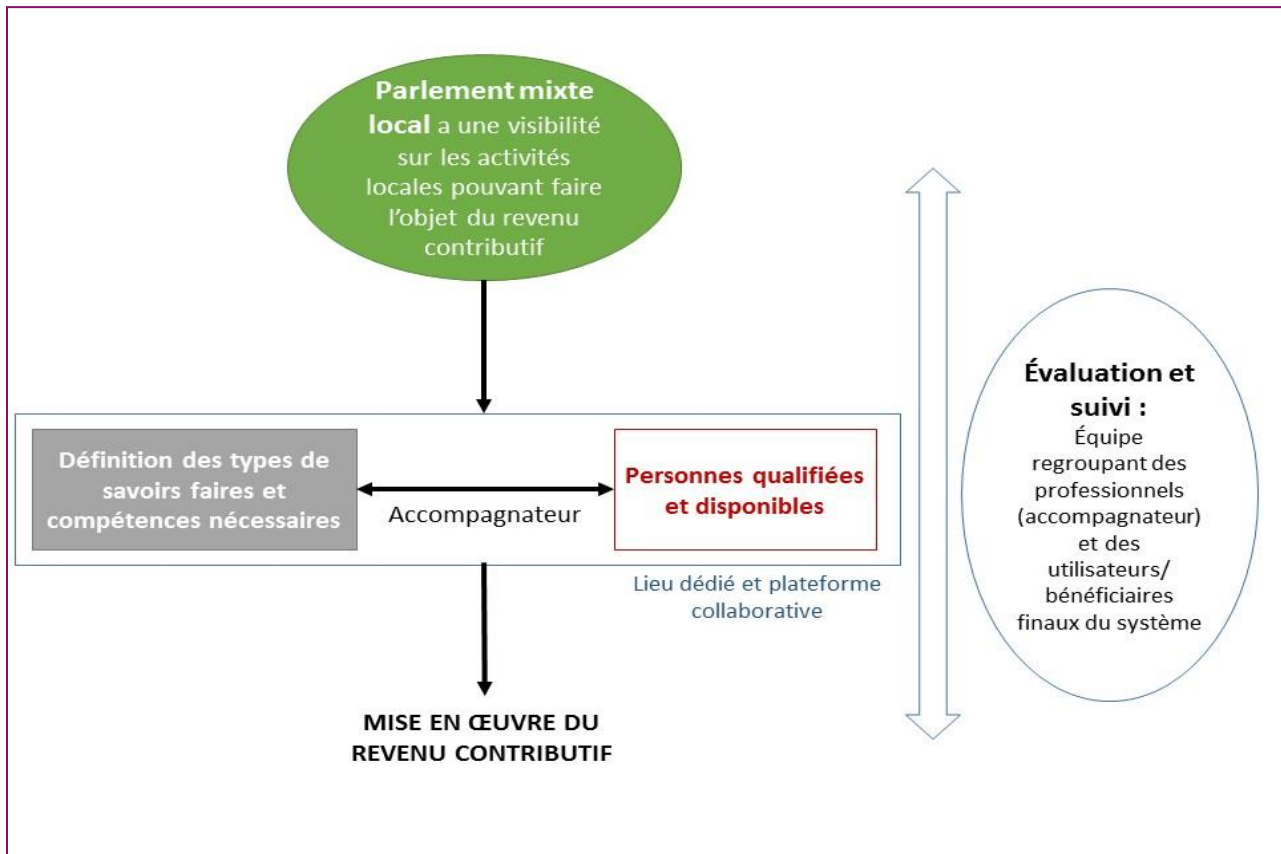
Ce dispositif est mis en place tout au long de la démarche. Il s'agit d'un système de suivi, de contrôle et d'évaluation continue. Pour ce faire, des postes de « contrôleur / évaluateur » sont créés. Il est envisagé que ce dispositif d'évaluation associe à la fois l'accompagnateur et l'utilisateur du service.

>> Le dispositif de formation

Les activités valorisées par ce revenu entraînent des questions de responsabilité pour les personnes les pratiquant. Ainsi, ces personnes doivent pouvoir

justifier de qualifications nécessaires au bon déroulement de leur contribution. Pour cela, des formations de terrain, diplômantes ou non, sont mises en place selon le niveau de

qualifications nécessaire. Il s'agit ici de vérifier et de développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.



Conditions nécessaires au bon fonctionnement

Ce système nécessite un **changement de représentation et des systèmes de valeur**. En effet, il nécessite que l'on redéfinisse notamment le sens que l'on donne à l'« activité » : s'agit-il d'un service d'intérêt général ? D'un service destiné à un autre individu ? Aujourd'hui, la notion de service d'intérêt général est plutôt liée à un dispositif de sanction. Cela nécessite donc de légiférer et redéfinir ce service.

Par ailleurs, il faut prendre en compte les liens avec le monde économique et l'impact du revenu contributif sur celui-ci. En effet, le revenu contributif rémunère des activités non marchandes et qui ne peuvent pas être mises en concurrence. Ce **périmètre doit donc être clairement défini localement** : c'est le parlement mixte local regroupant collectivités, citoyens et entreprises qui en a la charge.

Plusieurs conditions sont par ailleurs nécessaires au développement de cette initiative :

- Une volonté politique forte ;
- Un dispositif de formation des habitants ;
- Une méthode d'identification et de repérage des initiatives locales, claire et partagée ;
- La mise à disposition d'un budget.

Quelle différence avec le concept de revenu d'existence ?

>> Qu'est-ce que le revenu d'existence ?

Le revenu d'existence est communément considéré comme un revenu de base qui serait attribué à tous sans aucune contrepartie et servirait à satisfaire les besoins vitaux de chaque citoyens (se loger, se nourrir, etc.)

>> Le revenu contributif : une contrepartie

Le revenu contributif quant à lui comprend une contrepartie : la participation aux activités contributives quelles qu'elles soient. Il correspond donc à un engagement et permet de libérer du temps aux citoyens n'ayant pas les moyens d'y participer autrement.

Les étapes nécessaires à sa réalisation

>> Besoin d'expérimentations locales

Ce dispositif doit être dans un premier temps testé localement et adapté aux spécificités du territoire

>> Réforme et refonte fiscale

Ce dispositif interroge les dispositifs fiscaux actuels ainsi que les répartitions budgétaires. Il doit donc être considéré avec prudence et doit faire l'objet d'une analyse fine sur ces questions.

>> Création d'un service dédié

Ce dispositif nécessite une gestion spécifique : ainsi avant

la mise en place d'une structure gestionnaire ad hoc, un service de la collectivité dédié au fonctionnement et aux questions relatives à ce dispositif (bourses à projets, etc.) doit être développé.

>> Définition d'une liste des activités et garant

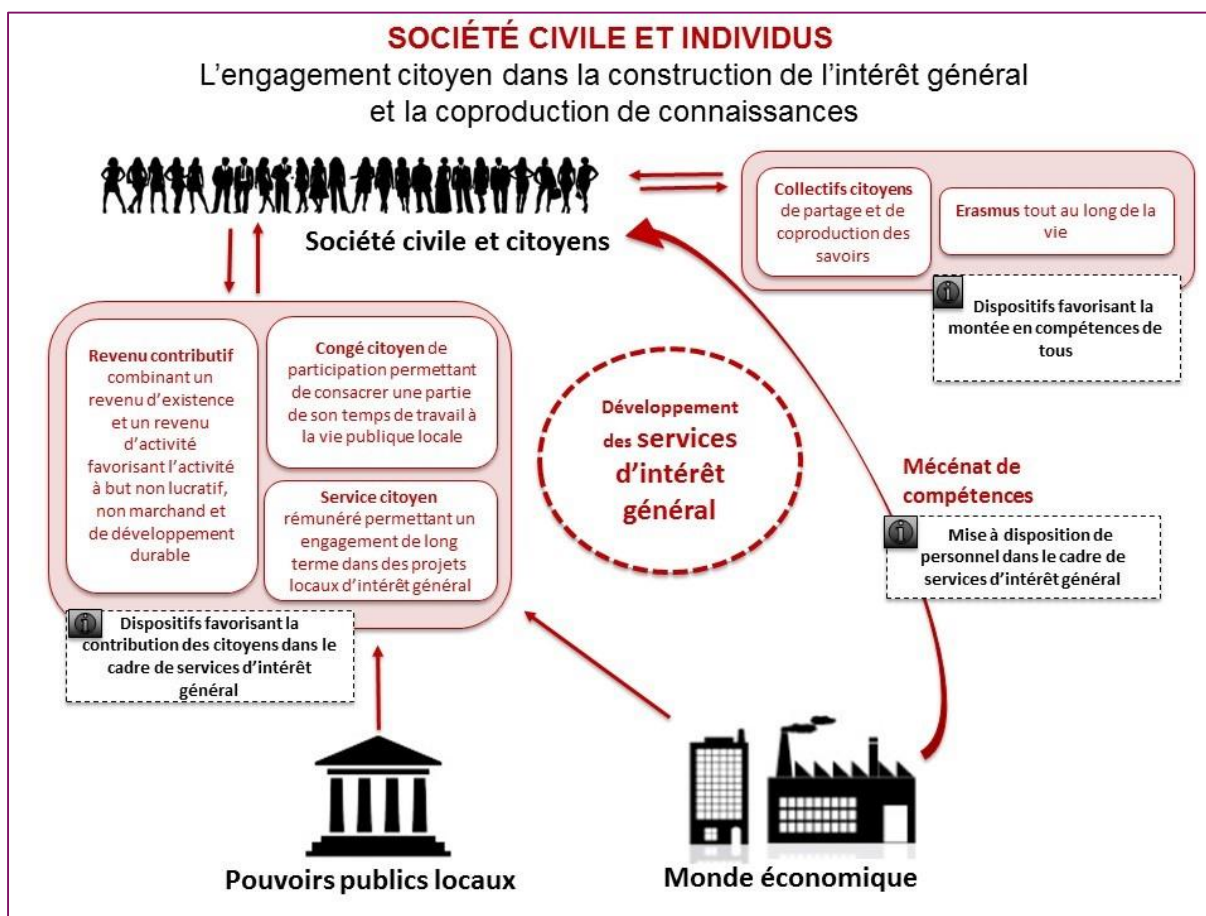
Une liste des activités entrant dans la sphère du revenu contributif doit être créée localement afin d'assurer une cohérence des activités et ne pas entrer en concurrence avec la sphère marchande. Elle devra être réévaluée régulièrement afin d'intégrer de nouvelles

activités qui émergeraient sur le territoire. Un garant devra s'assurer de la conformité des activités proposées avec cette liste ainsi que de la bonne exécution de ces activités.

>> Soutien politique des initiatives locales

Ce dispositif repose sur le soutien des politiques aux initiatives locales : en effet, il nécessite de suivre et de faire de la veille sur les initiatives lancées par les citoyens afin de les incorporer et les soutenir via ce dispositif.

VISION 2025 : PLACE DU REVENU CONTRIBUTIF DANS LE SCENARIO



Des fiches dédiées ont également été réalisées sur les collectifs citoyens de partage et de coproduction des savoirs ainsi que le service d'intérêt général.

Quelle place pour la collectivité ?

La collectivité est l'acteur le plus approprié pour lancer un tel dispositif dans le cadre d'une expérimentation puisqu'elle serait ensuite associée à sa gestion. Elle est de plus la plus apte à l'expérimenter, la développer et l'adapter à son territoire. Néanmoins, un tel dispositif doit faire l'objet d'une action concertée avec les acteurs nationaux et étatiques étant donné ses impacts fiscaux et sociétaux.



CONTACT ARENE

Louise VAISMAN
Chef de projet prospective
Mail : l.vaisman@areneidf.org
Tél : 01 83 65 37 77

Les collectifs citoyens de partage et coproduction de savoirs

Pourquoi créer ces collectifs ?

- Renforcer la connaissance partagée à l'échelle locale
- Renforcer le lien social au niveau d'un quartier
- Reconnaître la place et la valeur de l'individu sur son territoire

De quoi s'agit-il ?

Les collectifs citoyens de coproduction portent des systèmes d'échanges de pratiques et d'expériences. L'objectif est de permettre une continuité de l'apprentissage et de bonifier les savoirs tout au long de la vie.

Ces espaces et plateformes d'échanges sont fondés sur certaines valeurs :

- La singularité : chacun s'épanouit de manière singulière au sein d'un collectif
- La bienveillance et la générosité dans le rapport à l'autre
- La créativité et l'innovation

Ils promeuvent de nouvelles façons d'acquérir des savoirs et connaissances et soutiennent un décroisement entre savoir pratique et savoir théorique.

Les principes de fonctionnement

Ces collectifs sont des structures légères, complémentaires, transversales, pluridisciplinaires, intergénérationnelles. Ils permettent la mise en synergie d'actions et de structures locales existantes.

>> Des membres variés

Ce sont des groupes de citoyens d'origine variée, d'âges différents, etc.

Les membres développent et proposent des compétences à partager et partageables mais échangent aussi des savoirs du quotidien ou des savoirs plus pointus.

Au sein de chaque collectif, des représentants sont élus/tirés au sort par thématique.

>> Un lieu de débat et d'appropriation

Ces collectifs sont également le lieu de débat et d'appropriation

des initiatives locales, en collaboration avec les parlements mixtes locaux et la maison des projets d'avenir.

>> Des outils de communication

Le numérique est particulièrement mobilisé par ces collectifs : plateforme collaborative* en ligne, peer-to-peer* (P2P), imprimantes 3D*, humanité numérique*, imagerie

* cf. glossaire en annexe 3

3D*... Des formations sont proposées pour apprendre à utiliser ces outils numériques qui sont mis au service d'une mise en réseau « apprenante ». De plus, la visibilité des collectifs est augmentée par l'organisation d'événements publics et le recours à des modes de communication variés (réseaux sociaux, presse locale, bouche à oreille, etc.).

>> Des savoirs transversaux

Les collectifs citoyens de coproduction valorisent l'hybridation des savoirs, la transversalité et la pensée globale, a contrario de l'expertise sectorielle. Ils visent à construire une culture commune et partageable qui s'auto-enrichit.

>> Un dispositif à l'échelle d'un quartier

L'échelle d'organisation de ces collectifs est celle du quartier, qui correspond à l'échelle de vie des habitants, celle que l'on peut pratiquer à pied ou par des déplacements doux.

>> Une structure en réseau

Organisés à l'échelle des quartiers, les collectifs sont regroupés dans un réseau au sein duquel ils échangent sur leurs pratiques, leurs outils,

leurs stratégies de mobilisation. Ils se réunissent, agissent et se rassemblent aux différentes échelles (de l'immeuble au quartier : cours d'immeuble, maison de quartier, place de marché, etc.) et selon une diversité de thèmes.

Le partage de certaines initiatives ou savoirs peut également se faire à une échelle nationale, européenne ou internationale avec d'autres territoires.

>> Le support du format associatif

Ils sont majoritairement organisés sous format associatif, en mutualisant et s'appuyant sur des associations locales existantes.

Les réseaux associatifs réunis dans ces collectifs peuvent remplir des missions de recherche-action fondées sur les besoins des citoyens.

>> Des espaces virtuels et lieux physiques, à l'échelle du quartier

Ces collectifs sont des espaces d'apprentissage et d'échanges mais aussi des kiosques virtuels, des lieux d'exposition, de cours, d'actualités, de rencontres. Des espaces de coworking* peuvent s'y greffer pour développer les

échanges sur des domaines de compétences particuliers.

C'est pourquoi ces collectifs doivent s'appuyer sur une articulation entre lieux virtuels et lieux physiques qui peuvent être :

- les maisons de quartiers et MJC ou autres lieux physiques dans le quartier
- les espaces publics hors les murs : guerilla gardening*, une marché de la connaissance intégré aux marchés alimentaires, des tiers-lieux*, des friches*
- les plateformes et outils numériques
- etc.

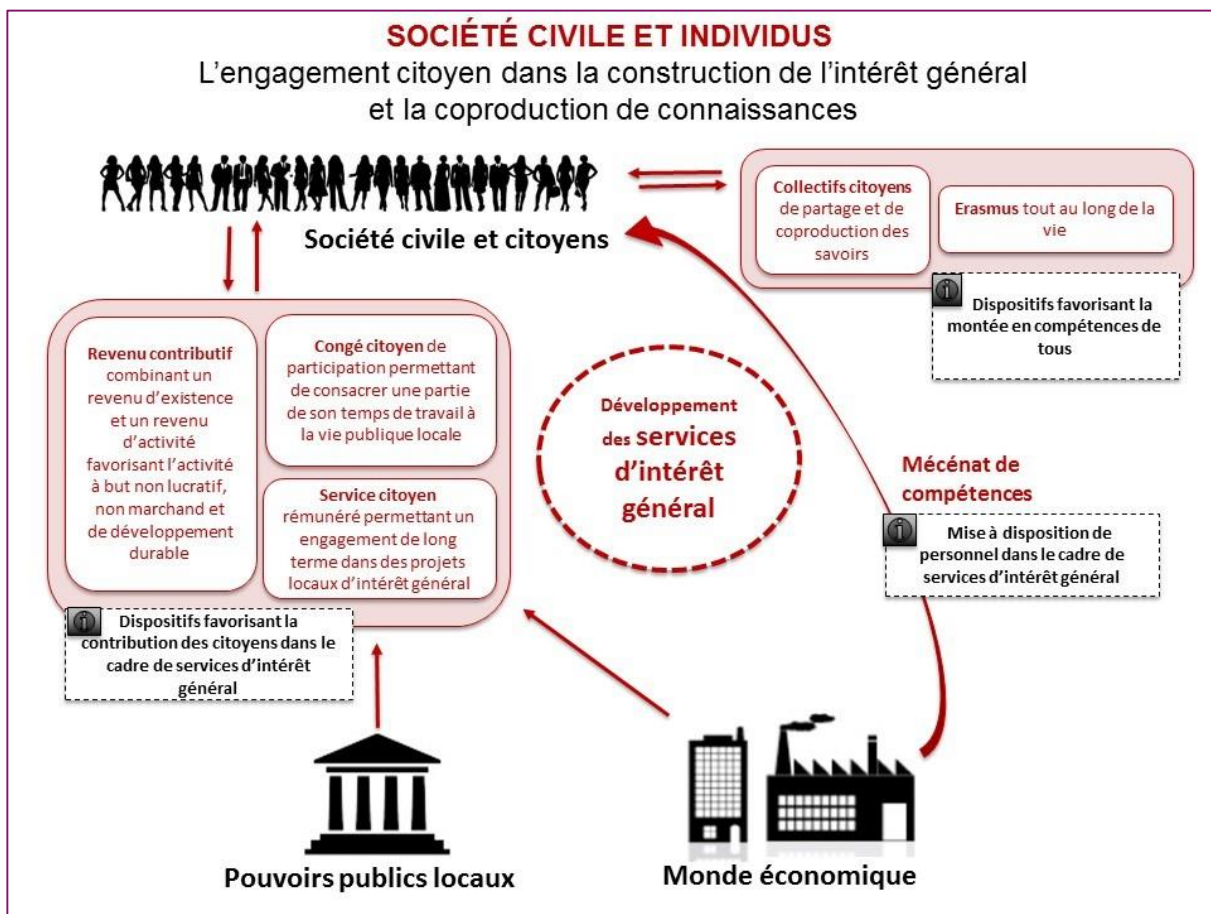
L'ancrage territorial y est considéré comme essentiel pour mobiliser et être au plus proche des habitants.

>> Une collaboration renforcée avec les acteurs de l'éducation

Des collaborations sont nouées avec les acteurs institutionnels de l'éducation, de l'école à l'université créant un nouveau type de relation entre sphère académique, recherche et citoyens. Ces nouveaux partenariats permettent de faciliter l'accès aux cours gratuits en ligne (MOOC*), la diffusion des sciences participatives et de l'open data.

* cf. glossaire en annexe 3

VISION 2025 : PLACE DES COLLECTIFS DE COPRODUCTION DANS LE SCENARIO



Des fiches dédiées ont également été réalisées sur le revenu contributif et le service d'intérêt général.

Grands principes des collectifs de coproduction

- ✓ On y échange des savoirs, du sens pratique et du « savoir utile », mais aussi des services, notamment envers les personnes âgées ;
- ✓ On vise le décroisement des savoirs, la mixité et les savoirs hybrides (sciences et pratiques), l'émergence de savoirs collectifs, de missions de recherche-action ;
- ✓ L'expression des singularités est valorisée ;
- ✓ Les échanges de services se font entre citoyens mais aussi entre associations ;
- ✓ L'objectif est d'y développer des compétences collectives plutôt que simplement individuelles. Les collectifs sont connectés entre eux dans une logique d'apprentissage mutuel.

Conditions nécessaires au bon fonctionnement

>> Développement d'ateliers de formation au partage de connaissance

Au sein de maisons de quartiers / de citoyens ou de MJC (maison des jeunes et de la culture), des groupes de travail et des ateliers sont nécessaires pour former au partage de connaissances et pour faire évoluer les mentalités sur la question de la liberté individuelle (lors d'ateliers spécifiques ou à l'occasion d'autres événements collectifs).

>> Développement des initiatives citoyennes

L'investissement de l'espace public par des manifestations et initiatives citoyennes doit se multiplier pour valoriser l'échange entre citoyens et le rendre plus visible : augmentation des reconversions de friches industrielles dans le cadre d'un projet participatif avec les habitants, les experts et la collectivité territoriale, développement de chantiers participatifs, événementiels sur les innovations locales ou étrangères, etc. Ceci permettra aux collectifs d'avoir un vrai support de développement.

>> Formation aux outils numériques

Pour éviter la fracture numérique, des formations seront organisées entre générations. Ceci permettra par ailleurs d'utiliser les TIC (technologies de l'information et de la communication)/smart tech pour détecter des problèmes individuels (personnes âgées par exemple) et pouvoir les résoudre plus rapidement.

>> Support des politiques publiques

Le support des politiques publiques par le biais d'appels à projets pour les citoyens et notamment la multiplication des budgets participatifs est nécessaire afin d'aider ces collectifs à émerger. Les collectivités peuvent par ailleurs jouer le rôle d'accompagnateur technique et d'appui aux collectifs citoyens.

>> Ouverture du système éducatif

Le lien entre les établissements scolaires et quartier est renforcé :

- Via l'intervention d'intervenants divers aux activités scolaires et périscolaires ;

- L'intégration des scolaires dans l'élaboration de projets contributifs (notamment les chantiers participatifs) ;
 - La diversification des modes et méthodes d'apprentissage de l'école à l'université, tournés vers l'intelligence collective et le produire ensemble ;
 - Des partenariats entre université et collectifs citoyens leur permettent d'accueillir des jeunes dans le cadre de programmes d'échanges des savoirs ;
 - Intégration dans le cursus universitaire de l'obligation pour chaque étudiant de mettre en place un projet citoyen ou d'y contribuer.
- Par ailleurs des formations doivent être possibles tout au long de la vie (notamment celles du type ERASMUS) et le service civique développé.

>> Généralisation des médiateurs et rassembleurs, choisis par les habitants

Ces médiateurs/rassembleurs sont des individus choisis par les habitants. Ils sont élus dans chaque quartier pour animer et entretenir la mobilisation, permettant ainsi l'identification et l'appropriation pour les citoyens.

Quelle place pour la collectivité ?

Ces collectifs citoyens devront nécessairement être en lien avec la collectivité pour être efficaces. Par ailleurs, ils ne pourront pas se développer et prendre de l'ampleur au niveau territorial (interactions avec les structures publiques) sans son soutien. La collectivité est donc un acteur majeur pour aider au lancement de ces collectifs et à leur structuration, ainsi que les légitimer, dans le cadre d'une expérimentation.



CONTACT ARENE

Louise VAISMAN
Chef de projet prospective
Mail : l.vaisman@areneidf.org
Tél : 01 83 65 37 77

Les services d'intérêt général

Pourquoi créer des services d'intérêt généraux ?

- Renforcer l'action du citoyen sur son territoire
- Rendre possible par un cadre la contribution de tous
- Renforcer les liens sur son territoire

De quoi s'agit-il ?

Le service d'intérêt général est un service accessible à pour chaque habitant. Il s'organise principalement à l'échelle du « parlement mixte local », l'échelle par défaut, avec la possibilité toutefois de mutualiser ou de coordonner un certain nombre de services avec d'autres territoires.

Les principes de fonctionnement

>> Le parlement mixte local : le garant du service d'intérêt général.

Il encadre sa définition et veille à son respect, il définit ainsi le curseur entre ce qui relève du service d'intérêt général, et par la négative ce qui en est exclu.

>> Le rôle de l' élu

« L' élu médiateur » recueille et définit à travers l'organisation de consultations citoyennes les besoins susceptibles d'être intégrés en tant que services d'intérêt général. Par la suite, il répertorie les ressources du territoire et recherche les solutions existantes à travers

des séances de travail avec les citoyens volontaires. L' élu médiateur est également chargé de présenter les résultats, et en cas de dysfonctionnement, d'organiser les réflexions menant à une recherche d'amélioration.

>> Organisation

Le service d'intérêt général s'établit sur une base de 2 jours par mois, qui sont modulables selon les besoins, la démographie locale et les spécificités du territoire. Au-delà de ce quota d'heures, le citoyen, s'il le souhaite, peut bénéficier d'un « congé citoyen » et

s'engager notamment à travers « un service civique ».

>> Le chargé de service citoyen

Un « chargé de service citoyen » assure le fonctionnement du service d'intérêt général pour chaque territoire défini. Il effectue l'interface entre les citoyens, les services et les infrastructures et coordonne si nécessaire la mise à disposition du matériel. Pour cela, il répartit les contributions des citoyens via un système « de bourse aux besoins ».

>> La bourse aux besoins

Cette bourse module la valeur de l'activité proposée (garde d'enfants, jardinage, etc.) selon la pénibilité et les besoins des territoires, tout en laissant la possibilité à chacun de choisir une activité qui correspond à ses préférences personnelles. Il s'agit de prendre à la fois en compte les affinités de chacun à effectuer une tâche tout en s'assurant que toutes les tâches trouvent preneur.

Par exemple, si une activité est peu choisie par les citoyens, 1h effectuée = 2h dues, tandis que pour les activités les plus demandées tel que la garde d'enfant 1h effectuée = 1h due.

Le service d'intérêt général peut s'étendre à de nombreux domaines tant qu'il respecte la délimitation fixée par le parlement mixte local : l'habitat, le commerce, l'entretien des

espaces verts, la mobilité, le partage de services, etc.

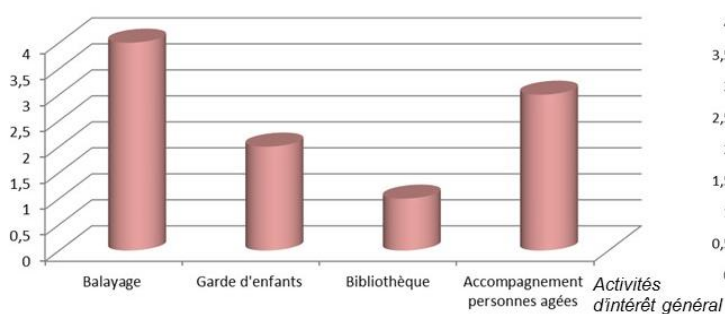
>> Le dispositif de formation

Si l'activité le nécessite, ou que les citoyens en font explicitement la demande, des formations sont proposées. Pour encadrer ces formations, des salariés issus d'entreprises peuvent être détachés dans le cadre du mécénat de compétences à hauteur d'une demi-journée par semaine.

Fonctionnement de la bourse aux besoins

Valeurs en heures dues pour une heure effectuée

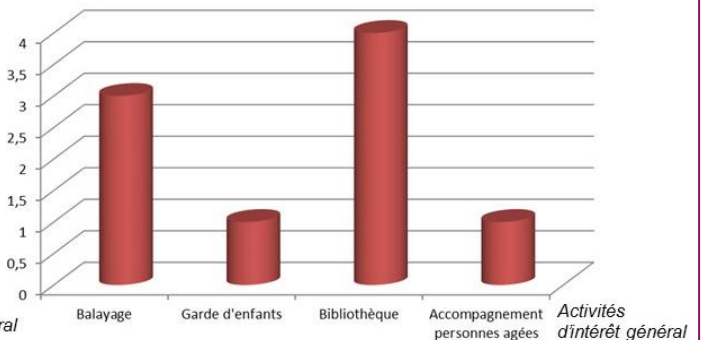
Bourse aux besoins moment X



Au moment X, si un habitant effectue 1h de balayage il accumule 4h d'intérêt général.

Valeurs en heures dues pour une heure effectuée

Bourse aux besoins au moment Y



Au moment Y, si un habitant effectue 1h de garde d'enfants il accumule 2h d'intérêt général.

Quelle différence avec le concept de service civique ?

>> Qu'est-ce que le service civique ?

Le service civique est dispositif mis en place par l'État permettant aux jeunes entre 16 et 25 ans de s'engager volontairement sur des missions d'intérêt général, sans condition de diplôme. Il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics pour 6 à 12 mois.

>> Le service civique versus le service d'intérêt général du scénario

Contrairement au service civique, le service d'intérêt général décrit ici est ouvert à tous, sans conditions d'âge. Il est organisé et centralisé à l'échelle locale au niveau des collectivités.

Conditions nécessaires au bon fonctionnement

>> Une volonté citoyenne forte

La mise en place d'un tel dispositif ne peut se faire sans une volonté citoyenne forte. Elle doit correspondre à l'action de collectifs citoyens répondant aux lacunes/besoins des services gérés par les pouvoirs publics locaux.

>> La mise en place d'un complément de revenu

Ce dispositif ne peut fonctionner sans un revenu permettant à tous les citoyens de dégager du temps pour y

participer : le revenu contributif (cf. fiche correspondante).

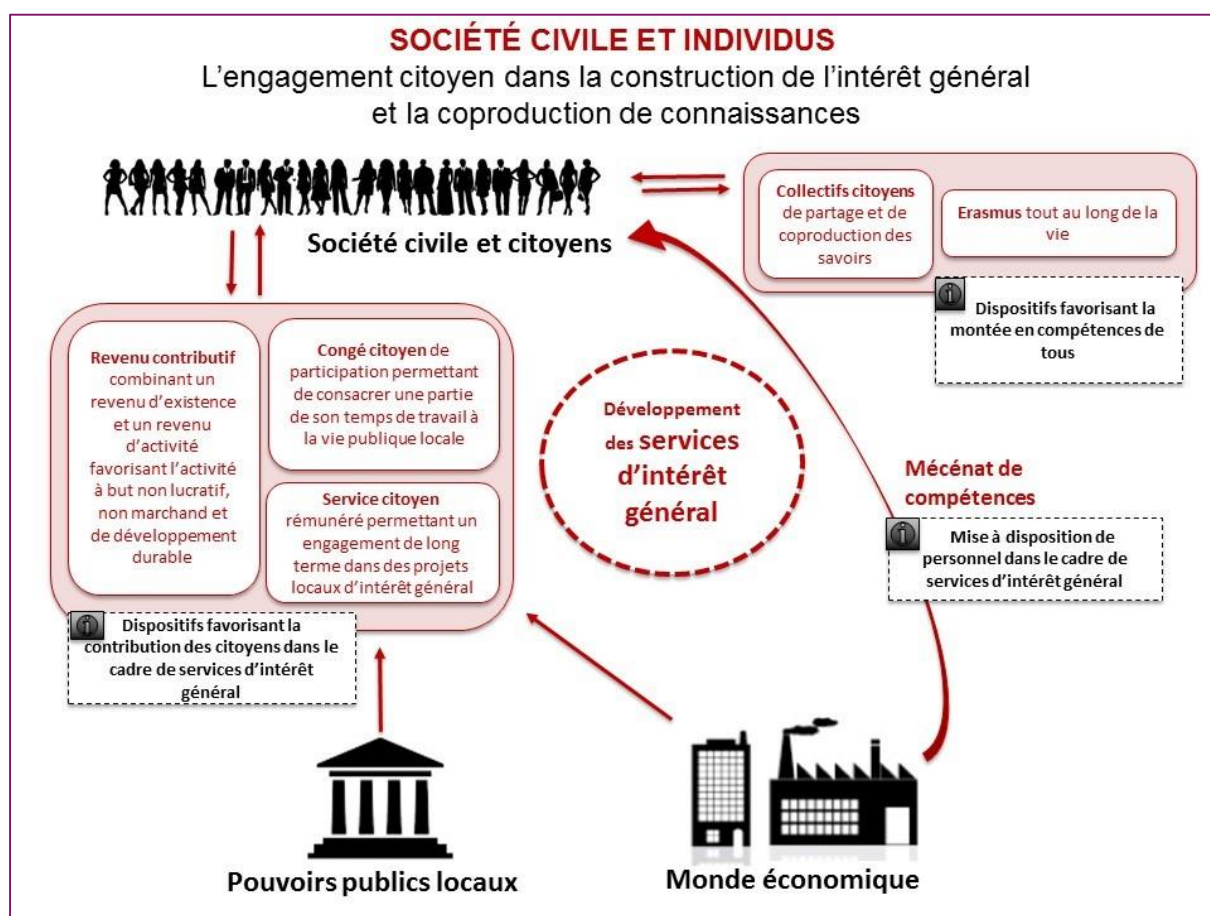
>> Une volonté politique forte

Une volonté politique forte nationale et locale est nécessaire au bon fonctionnement d'un tel système. En effet, ce système nécessite que les besoins en services publics pris en charge par ce dispositif soient définis à l'échelle locale en bonne cohérence avec le niveau national.

>> Un mécénat de compétence mis au service de la formation

Afin que les citoyens puissent monter en compétences, ils doivent être formés. Le développement du mécénat de compétences au sein des entreprises et sa mise en œuvre dans le cadre de dispositifs de formation est nécessaire afin que des personnes qualifiées professionnellement puissent assurer ces formations.

VISION 2025 : PLACE DES SERVICES D'INTERET GENERAL DANS LE SCENARIO



Des fiches dédiées ont également été développées pour le revenu contributif ainsi que pour les collectifs citoyens et de partage et de coproduction des savoirs.

Quelle place pour la collectivité ?

La collectivité doit être l'acteur pilote de cette initiative. En effet, en l'absence de parlements mixtes locaux, elle est aujourd'hui l'acteur le plus apte et le plus légitime à porter ce type de dispositif que ce soit dans son élaboration ou sa mise en œuvre. Les notions d'intérêt général et de services publics liées à ce dispositif en font l'acteur majeur et incontournable dans le cadre d'une expérimentation.



CONTACT ARENE

Louise VAISMAN
Chef de projet prospective
Mail : l.vaisman@areneidf.org
Tél : 01 83 65 37 77

La multiplication des espaces de travail partagés

Pourquoi créer des espaces de travail partagés ?

- Rapprocher territoires de vie et bassins d'emplois
- Créer du lien localement
- Diminuer les temps de transports et les nuisances associées aux déplacements

De quoi s'agit-il ?

Afin d'enrayer la multiplication des pics de pollution et pour mettre un terme aux déplacements longs et fatigants, les espaces de travail partagés se multiplient sur les territoires. Ces lieux bénéficient d'équipements performants (ordinateurs, bureaux, connexions) et permettent d'éviter l'isolement des travailleurs indépendants notamment. Ils hébergent des activités productives (tertiaires, production, recherche, commerce) mais sont aussi des lieux de vie. Il s'agit donc d'espaces de travail, de production et de vie partagés.

Ces espaces de travail ont des formes multiples : cafés, espaces de co-working... Ils constituent un réseau qui maille les territoires. On peut imaginer un pass unique d'accès à l'ensemble de ces espaces.

Les principes de fonctionnement

>> *L'exemplarité*

Les bâtiments utilisés et les chantiers associés se doivent d'être exemplaires (environnementalement et socialement), à l'échelle du quartier, et s'inscrivent dans une vision de frugalité quant aux ressources utilisées.

>> *Un modèle économique*

Le modèle économique de ces espaces est basé sur un propriétaire exploitant, une

copropriété d'usages ou un investissement public. L'exploitation peut en être privée, que ce soit dans le cadre d'une délégation de service publique ou non.

>> *Réversibilité des espaces*

Les différents espaces créés doivent pouvoir répondre à différentes fonctions. Ainsi ces espaces doivent pouvoir être réversibles et s'adapter à des communautés diverses, des

fonctions variées et temporaires, de moyen ou long terme.

>> *Des partenariats diversifiés*

Afin de pouvoir se développer, ces espaces doivent être reconnus et bénéficier de multiples partenariats que ce soit avec des universités, des centres de recherche, des grandes entreprises, des administrations... Ces différents

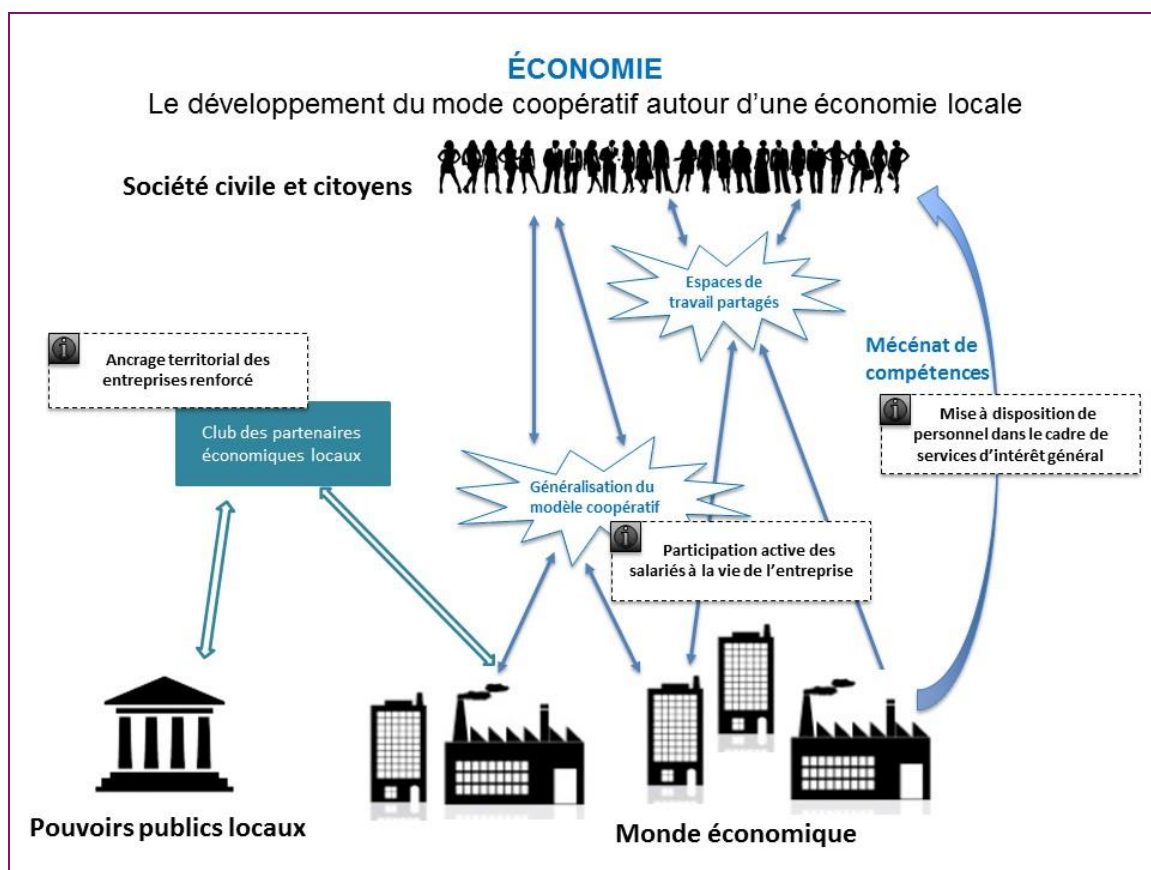
acteurs doivent notamment soutenir et favoriser, voir héberger, des modes de travail alternatifs.

>> Une aide au montage de projet

Afin de favoriser le développement de ces structures, une aide spéciale dédiée au montage de projets

liés au travail à distance ou mobile pourrait dynamiser le processus de multiplication de ces espaces.

VISION 2025 : PLACE DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGES DANS LE SCENARIO



Conditions nécessaires au bon fonctionnement

>> Une redéfinition du travail et du statut de travailleur

Pour se développer les modes de faire et la façon dont on considère le travailleur doit être revue au sein des organisations et des sociétés. Un dialogue social enrichi des enjeux environnementaux doit notamment être établi avec une remise à plat du statut des travailleurs.

>> Un maillage fort et un développement dans les territoires désertés par le coworking

Ce développement des espaces partagés doit notamment bénéficier aux territoires aujourd'hui désertés par le coworking (ZUS –zones urbaines sensibles-, zones d'activités, centre commercial...). Pour ce faire, un maillage géographique

doit être mis en place dans le cadre d'une politique volontaire sur les espaces de travail partagés. Cette politique doit permettre également de diversifier les types d'espaces. Les services publics locaux pourraient notamment être également mis à contribution pour héberger des espaces de travail (La Poste, Pôle emploi, bibliothèque...).

>> Une stratégie unifiée et une gouvernance multipartite

Pour favoriser le développement de ces espaces une stratégie doit être définie associant État, acteurs publics locaux, acteurs économiques, associations et individus. Un schéma de cohérence des services sera élaboré afin de permettre une plus grande

équité territoriale concernant la répartition spatiale des aménités. Pour se faire une cartographie de l'existant sera établie.

>> La nécessaire transformation des espaces de travail en espaces de vie

L'investissement dans du mobilier et de petits équipements est une nécessité afin de rendre ces espaces de réels espaces de vie. L'organisation sous forme de coopérative pourrait mettre d'humaniser d'avantage ces espaces.

Quelle place pour la collectivité ?

La collectivité a un rôle important à jouer dans le développement des espaces de travail partagés puisqu'elle peut aider à impulser la démarche via la mise à disposition de locaux, la sensibilisation, une incitation financière... mais aussi par le développement de ces modes de travail en interne. Elle est également un acteur essentiel de par son rôle à prendre dans le développement efficace d'une politique locale sur le sujet, étant donnés les impacts de celle-ci sur l'aménagement et les transports.



CONTACT ARENE

Louise VAISMAN
Chef de projet prospective
Mail : l.vaisman@areneidf.org
Tél : 01 83 65 37 77

Annexe 2 : présentation de la méthodologie prospective



Quelle démocratie en 2025 ?

Une méthodologie prospective développée
par l'ARENE

Une immersion collective en 2025 pour définir de nouvelles formes de contribution

Le cycle d'ateliers « Quelle démocratie en 2025 ? » vise à imaginer de nouvelles pratiques collaboratives entre société civile*, acteurs économiques et collectivités et à définir les actions nécessaires à leurs mises en place, via une immersion dans quatre visions contrastées de l'Île-de-France en 2025.

Cinq ateliers prospectifs d'une demi-journée permettent à travers des jeux de rôle et des temps de travail collectifs, d'amener les participants à construire un scénario souhaitable d'une démocratie contributive* sur leur territoire.

Les 5 ateliers

- Atelier 1 : Quels futurs possibles ?
- Atelier 2 : Quelle résilience de ces futurs possibles ?
- Atelier 3 : Quelles initiatives dans ces futurs possibles ?
- Atelier 4 : Quel futur souhaitable ?
- Atelier 5 : Comment y parvenir ?

Cette méthodologie utilisée fait l'objet d'un kit outil développé par l'ARENE Île-de-France.



* Les mots suivis de cet astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire en annexe 3

Les 5 ateliers prospectifs

Atelier 1 : Quels futurs possibles ?

Le premier atelier vise à immerger les participants dans ces quatre mondes contrastés, décrivant différentes variations de la région Île-de-France en 2025 :



Le Monde de la Catastrophe

Ce monde du chaos est un monde des extrêmes caractérisé par des conflits sociaux extrêmement violents, des clivages entre populations aisées et en difficulté très importants, une absence de régulation politique et économique ainsi que des tensions sur les ressources... Le monde est en crise permanente. Les états développent des politiques sécuritaires renforcées, les territoires s'organisent très

localement. L'Île-de-France se retrouve repliée sur elle-même, les tensions sociales et économiques engendrent le décrochage d'une grande partie de la population et des conflits sociaux sans précédent.



Le Monde de l'Alternative

Le monde de l'alternative correspond à une remise en cause profonde de la société de consommation et une prise en compte sérieuse des contraintes de ressources et d'environnement. Les modes de gouvernance sont réorganisés selon le principe : « le collectif prime sur l'individu ». L'Île-de-France voit le développement d'une société basée sur la sobriété et l'entraide entre

communautés mais également d'une société fortement territorialisée. Les grandes multinationales laissent place aux sociétés coopératives locales. Ce monde est donc fondé sur une métamorphose du système de valeurs, une société de la responsabilité, et un altruisme généralisé, mais est-il si idéal ? Quelle place laisse-t-il à la divergence, aux désaccords et finalement à la liberté ?

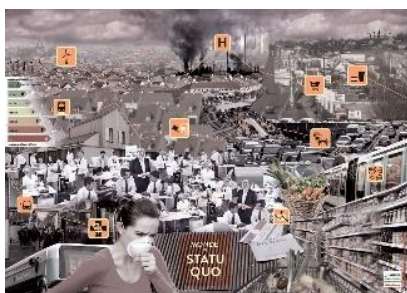


Le Monde de la Techno

Le monde de la Techno est le fruit d'un développement massif des innovations technologiques. Il est caractérisé par le développement des nouvelles technologies de la communication, la dématérialisation de l'économie et le développement d'une économie de la connaissance. Parallèlement, les smart cities deviennent de véritables outils de surveillance de la population. Les données non

protégées sont appropriées par les pouvoirs publics et les acteurs économiques.

Ce monde est donc le monde où les innovations technologiques et organisationnelles ont pris le pas. La civilisation numérique est en place ainsi que son lot de questions : quelle amélioration des échanges et quelle place de l'individu ? Quelle surveillance et contrôle de ce dernier ?



Le Monde du Statu Quo

Le monde de l'attente. Ce monde en apnée est caractérisé par une poursuite des déséquilibres sociétaux observés, une prise en compte limitée des contraintes environnementales, de fortes inégalités, une dégradation de la confiance dans la parole publique ainsi qu'un repli autoritaire et sécuritaire ... Incapable de prendre la moindre décision, il réagit au coup par coup aux situations auxquelles

il est confronté.

Cet atelier permet de créer un décalage dans l'appréhension du futur et de libérer le champ des possibles en matière d'organisation sociétale et de gouvernance* locale.

Répartis en 4 groupes correspondant aux 4 mondes, les participants sont invités à s'approprier ces mondes en les décrivant plus précisément et en caractérisant leur gouvernance et jeux d'acteurs.

Pour ce faire, les participants remplissent deux fiches de synthèses. La première fiche s'intéresse à l'environnement territorial du monde : quelles sont les valeurs collectives de ce monde ? Quels liens sociaux ? Quels modèles éducatifs ? Quel outils numériques sont développés ? Quel est le contexte institutionnel ? Quelle place du salarié dans son entreprise ? Quel lien entre économie et territoires ?

La seconde fiche interroge directement des questions de gouvernance locale : dans votre monde, où en est la démocratie représentative en 2025 ? Qui sont les acteurs principaux, comment agissent-ils sur les territoires ? Quels types de projet de contribution émergent ? Quels sont les moyens mis en place pour le portage et le développement de ces projets ?

Afin d'aider les participants, des tableaux de synthèse des tendances lourdes et signaux faibles autour des questions de contribution peuvent être utilisés. Ces tableaux ont été réalisés par l'ARENE Île-de-France en 2014 dans le cadre de [l'état des lieux des démarches de contribution en Île-de-France](#).

Outils à disposition pour cet atelier :

Les posters des mondes		Fiches de synthèses																																									
		ATELIER 1 – Monde de la TECHNO <table border="1"> <thead> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> ATELIER 1 – Monde de la TECHNO <table border="1"> <thead> <tr> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		1	2	3	4																	1	2	3	4																
1	2	3	4																																								
1	2	3	4																																								

* Les mots suivis de cet astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire en annexe 3

[illegible]

Tableau de synthèse des tendances lourdes et des signaux faibles de l'environnement territorial

Tableau de synthèse des tendances lourdes et des signaux faibles
Environnement territorial

Variables endogènes	Tendances lourdes	Signaux faibles / faits émergents	Particuliarités d'ET
Contexte démographique	- Verbalement le vieillissement - Augmentation des migrations interrégionales	Accroissement des migrations interrégionales du Nord, du Sud et l'ouest du territoire	Une concentration accrue et croissante : 11 ET du territoire ont vu leur population augmenter de plus de 10% entre 2012 et 2017. Une concentration qui a été due en majeure partie à l'immigration de 25,7% de la population étrangère
Contexte économique	- La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste - La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste - La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste	Reprise de valeurs économiques et financières, réduites et à l'abandon de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste	Une concentration accrue et croissante : 11 ET du territoire ont vu leur population augmenter de plus de 10% entre 2012 et 2017. Une concentration qui a été due en majeure partie à l'immigration de 25,7% de la population étrangère
Contexte social et institutionnel	- La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste - La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste - La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste	Reprise de valeurs économiques et financières, réduites et à l'abandon de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste	Une concentration accrue et croissante : 11 ET du territoire ont vu leur population augmenter de plus de 10% entre 2012 et 2017. Une concentration qui a été due en majeure partie à l'immigration de 25,7% de la population étrangère

Variables endogènes	Tendances lourdes	Signaux faibles / faits émergents	Particuliarités d'ET
Contexte démographique	- Verbalement le vieillissement - Augmentation des migrations interrégionales	Accroissement des migrations interrégionales du Nord, du Sud et l'ouest du territoire	Une concentration accrue et croissante : 11 ET du territoire ont vu leur population augmenter de plus de 10% entre 2012 et 2017. Une concentration qui a été due en majeure partie à l'immigration de 25,7% de la population étrangère
Contexte économique	- La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste - La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste - La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste	Reprise de valeurs économiques et financières, réduites et à l'abandon de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste	Une concentration accrue et croissante : 11 ET du territoire ont vu leur population augmenter de plus de 10% entre 2012 et 2017. Une concentration qui a été due en majeure partie à l'immigration de 25,7% de la population étrangère
Contexte social et institutionnel	- La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste - La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste - La dépression de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste	Reprise de valeurs économiques et financières, réduites et à l'abandon de la zone, dans un contexte de choc déflationniste et déflationniste	Une concentration accrue et croissante : 11 ET du territoire ont vu leur population augmenter de plus de 10% entre 2012 et 2017. Une concentration qui a été due en majeure partie à l'immigration de 25,7% de la population étrangère

Atelier 2 : Quelle résilience de ces futurs possibles ?

Cet atelier a pour but d'approfondir la question des relations sociales et organisationnelles au sein des mondes. Il permet à chacun d'imaginer de nouvelles formes souhaitables de collaboration et ainsi de visualiser des situations contrastées d'organisations sociales.

Chaque monde est confronté à une situation de crises environnementales multiples.

Au sein de chacun de ces mondes, à l'aide du descriptif de la crise et de fiches de synthèse, les participants imaginent la façon dont leur monde répond à la crise, dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, les participants sont invités au travers d'un jeu de rôle (si possible filmé) à présenter leur monde et leurs solutions face à la crise lors d'une conférence fictive « INTERMONDES 2025 ». Ils y échangent sur les solutions mises en place et leur résilience* respective.

Outils à disposition pour cet atelier :

Les posters des mondes	Fiches de synthèses	Synopsis de crise	Jeu de rôle
			<i>Jeu de rôle</i>



* Les mots suivis de cet astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire en annexe 3

Atelier 3 : Quelles initiatives dans ces futurs possibles ?

Les participants sont répartis en 5 groupes correspondant à 5 types de besoins (se nourrir, habiter et se déplacer, répondre aux besoins énergétiques, produire, participer à la vie politique locale).

Dans chaque groupe, les participants sont invités via des fiches de synthèses à caractériser les atouts et faiblesse de chaque monde (alternative, catastrophe, statu quo et techno) au regard du besoin que le groupe traite. Les participants imaginent ensuite des formes de collaboration pour répondre au besoin en question dans chacun des 4 mondes.

Exemple d'initiative imaginée lors des ateliers régionaux : le congé citoyen (besoin : participer à la vie politique locale)

FICHES INITIATIVES DE CONTRIBUTION – Monde du Statu Quo

PARTICIPER

NOM DE L'INITIATIVE : CREATION D'UN CONGE CITOYEN

- **QUOI** - Description
Un congé pour chaque individu, sans conditions (âge, sexe, emploi, etc.) et rémunéré.
- **QUI** - Acteurs impliqués
Bénéficiaire : tout le monde
Financeurs : Etat / entreprises / collectivités / module de cotisation (cf. caisse de retraites)
Gestionnaires : collectivités, coopératives, SCOP
- **POURQUOI** - Motivation des acteurs (intérêt et frein du passage à l'action)
Bénéficiaires : participer à la vie de la cité (intérêt) – capacité à passer au changement (frein).
Financeurs : augmentation de la motivation et du bien-être des salariés (entreprises) – retrouver une légitimité (Etat / collectivités) – améliorer l'action publique locale (Etat / collectivité).
Freins pour financeurs : peur que les citoyens « prennent le pouvoir », remise en cause du système politique.
- **COMMENT** - Place et rôle des acteurs (*sous forme de schéma*)



Cet atelier a pour but d'approfondir les mondes de façon plus thématique. Il peut donc être adapté en fonction des thèmes que l'on souhaite traiter.

Cependant, il faut noter qu'utiliser plusieurs thèmes peu permettre d'imaginer et de transposer des formes de collaboration d'une thématique à un autre.

Cet atelier permet notamment d'amorcer la réflexion de l'atelier 5.

Outils à disposition pour cet atelier :

<i>Les posters des mondes</i> 	<i>Film de la conférence INTERMONDES 2025</i> 	<i>Fiches de synthèses</i> ATELIER 5 – SE NOURRIR Le monde en 2025 : les grands enjeux pour nos territoires d'aujourd'hui Quels sont les enjeux, les défis, les opportunités de nos territoires d'aujourd'hui et de demain ? Quels sont les enjeux, les défis, les opportunités de nos territoires d'aujourd'hui et de demain ? <table border="1"> <thead> <tr> <th>Thèmes</th> <th>Atouts</th> <th>Enjeux</th> <th>Actions prises ou à prendre par les acteurs locaux et régionaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commentaire</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> PROJETS DE LOI 2025-2026 DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – Service de la prospective NOM DE L'INITIATIVE: _____ • QUOI - Description • QUI - Acteurs impliqués • POURQUOI - Motivation des acteurs (intérêt et lien du territoire à l'action) • COMMENT - Place et rôle des acteurs (sous forme de scénario)	Thèmes	Atouts	Enjeux	Actions prises ou à prendre par les acteurs locaux et régionaux	Commentaire			
Thèmes	Atouts	Enjeux	Actions prises ou à prendre par les acteurs locaux et régionaux							
Commentaire										



Atelier 4 : Quel futur souhaitable ?

L'atelier 4 permet la coconstruction d'un futur souhaitable en partant de la vision de différentes catégories d'acteurs : la société civile, les pouvoirs publics locaux et le monde économique.

Il permet à travers un jeu de rôle où les participants sont invités à interpréter des personnages issus de ces catégories d'imaginer une vision pour chaque type d'acteurs dans le cadre d'un futur qui serait selon eux souhaitable. Les formes de contribution sur lesquelles les groupes s'appuient sont celles élaborées lors de l'atelier 3.

Un crash test* collectif est ensuite réalisé afin de tester ces visions : chaque groupe d'acteurs est interrogé par les autres pour tester les limites de sa vision et ses incohérences.

Les différentes visions sont ensuite regroupées pour créer un scénario souhaitable.

Exemple de jeu de rôle :

Dans chaque groupe, chaque participant se voit assigner un rôle correspondant à un acteur de sa catégorie. Il devra ensuite utiliser ce rôle et se projeter pour imaginer comment son acteur s'intégrerait dans le scénario.

Exemples de rôle pour les pouvoirs publics locaux :

- *Élu grande collectivité,*
- *Élu régional,*
- *Élu petite collectivité,*
- *Directeur général des services,*
- *Chargé de mission Agenda 21,*
- *Chargé de mission démocratie locale,*
- *Etc.*

Outils à disposition pour cet atelier :

Les fiches de synthèse ATELIER 4 – VISION 2025 – POUVOIRS PUBLICS LOCAUX Scénario souhaitable – Les pouvoirs publics locaux Quelles actions de concertation et de dialogue ont été mises en œuvre ? Quelles actions de concertation et de dialogue ont été mises en œuvre ? Quelles actions de concertation et de dialogue ont été mises en œuvre ? Quelles actions de concertation et de dialogue ont été mises en œuvre ? ATELIER 4 – SCÉNARIO – POUVOIRS PUBLICS LOCAUX Scénario souhaitable – Les pouvoirs publics locaux Quelles actions de concertation et de dialogue ont été mises en œuvre ? Quelles actions de concertation et de dialogue ont été mises en œuvre ? Quelles actions de concertation et de dialogue ont été mises en œuvre ? Quelles actions de concertation et de dialogue ont été mises en œuvre ?	<i>Les fiches élaborées en atelier 3</i>	<i>Jeu de rôle</i>
--	--	--

* Les mots suivis de cet astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire en annexe 3

Atelier 5 : Comment y parvenir ?

Ce dernier atelier permet de définir collectivement plusieurs chemins pour permettre la réalisation du scénario 2025.

Suite à l'atelier 4, il s'agira lors de ce dernier atelier de faire réfléchir les participants autour d'une frise du temps de 2015 à 2025 sur quelques initiatives issues du scénario. Ces initiatives sont des éléments clés du scénario qu'ils commenceront par affiner.

Les participants positionneront ensuite sur une flèche de temps menant à l'initiative traitée, des actions clés permettant à cette initiative de se réaliser. Ils y mentionneront notamment qui sont les acteurs impliqués (acteurs publics locaux, acteurs économiques, individus, associations et autres formes de structuration de la société civile, État/Europe).

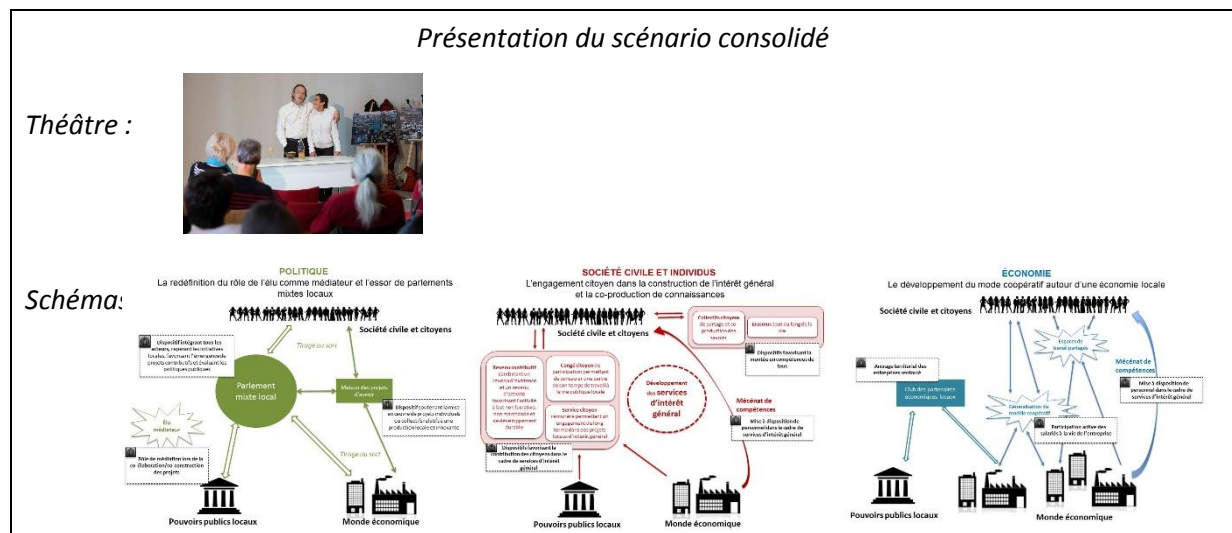


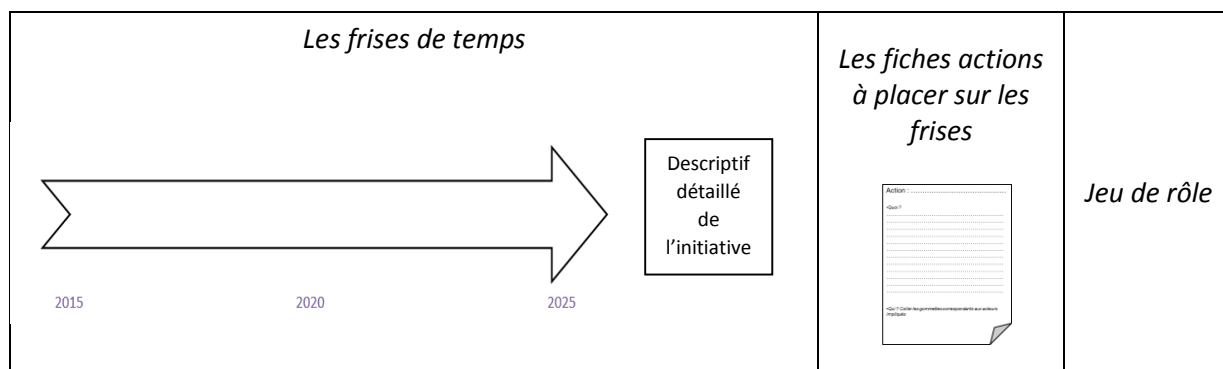
©ARENE/C. Bertolin

Exemples d'initiatives issues des ateliers régionaux :

- Le développement des parlements mixtes locaux
- La généralisation du modèle coopératif de production
- La multiplication des espaces de travail partagés
- La mise en place d'un revenu contributif pour tous
- La contribution citoyenne à la réalisation de services d'intérêt général
- La généralisation de collectifs citoyens de partage et de coproduction de savoirs

Outils à disposition pour cet atelier :





Pour en savoir plus sur l'ensemble de ces ateliers et accéder à leurs différents comptes rendus au niveau régional : <http://democratie.areneidf.org/prospective-exploratoire>

UN OU PLUSIEURS ATELIERS ?

Des solutions à la carte

L'ensemble de ces ateliers dure 2 jours et demi. Néanmoins il est plus pertinent d'espacer les ateliers par blocs afin de pouvoir retravailler les contenus entre 2 sessions.

Ainsi lors de l'exercice régional, les 2 premiers ateliers ont été groupés sur deux jours (un après-midi, une matinée) afin de permettre aux participants de mieux s'imprégner de la dynamique des ateliers. La répartition sur deux jours permet aussi à chacun de mieux intégrer les différents éléments en intégrant une phase de repos.

Néanmoins, en fonction de vos objectifs, de votre territoire et de vos possibilités, le nombre d'ateliers peut être modulé et des éléments issus des travaux régionaux réutilisés.

Annexe 3 : Glossaire

Glossaire

Co-working : mode d'organisation du travail où des travailleurs indépendants travaillent dans un même espace.

Crash test : le crash test est un test de robustesse visant à vérifier la solidité des visions proposées par les participants. Il consiste ici à ce qu'un groupe de participants en questionne un autre afin de tester les limites des visions proposées.

Démocratie contributive : nouvelle forme de démocratie qui va au-delà de la concertation et intègre les différents acteurs dans le portage effectif des projets, de leur conception à leur mise en œuvre.

Friches : Terrain non utilisé et abandonné.

Gouvernance : forme d'organisation des parties prenantes d'une organisation ou d'un territoire pour gérer ou administrer celui-ci.

Guerilla gardening : mouvement d'activisme politique qui utilise le jardinage comme moyen d'action. Il vise à défendre la permaculture, le droit à la terre et l'environnement.

Humanité numérique : domaine de recherche et d'ingénierie au croisement de l'informatique, des lettres et des sciences humaines et sociales. Ce domaine utilise notamment le savoir-faire des technologies de l'information dans le domaine des sciences sociales et vise une meilleure diffusion des savoirs.

Imagerie 3D : ensemble de techniques notamment qui permet la représentation d'objets en perspective sur des ordinateurs.

Imprimante 3D : outils d'impression qui permet, à l'aide d'un fichier numérique et de matériaux adaptés, la création d'objets en trois dimensions.

MOOC : Les MOOC (Massive Open Online Courses) sont des cours gratuits et ouverts à tous sur internet. Ils sont proposés par des universités, des écoles et quelques entreprises.

Peer-to-peer : modèle de réseau information par lequel les données peuvent être transférées directement entre deux postes informatiques.

Plateforme collaborative : plateforme internet permettant les échanges directs entre membres de la plateforme. C'est un outil qui peut centraliser tous les outils liés à la conduite d'un projet.

Résilience : Capacité d'un système ou d'une organisation à absorber une perturbation sans perturber son fonctionnement.

Société civile : La notion de société civile regroupe ici les acteurs non institutionnels et non économiques. Elle comprend donc les citoyens en tant qu'individus et toutes les formes constituées par lesquels ils peuvent se regrouper.

Tiers-lieux : alternatives d'espaces de travail pour travailleurs mobiles entre le domicile et le bureau traditionnel.